

DECISION DU BUREAU N° B41.22

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06-01-00003 du 1^{er} juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT;

Considérant la nécessité de restructurer le système d'information, d'assurer la maintenance et l'infogérance du parc informatique de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP du 18/05/2022 pour un accord-cadre à bons de commande relatif à la restructuration du système d'information, maintenance et infogérance du parc informatique de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée de 3 ans ;
- sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT pour 3 ans;

Considérant l'offre de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE ;

DECIDE

- D'ATTRIBUER le marché n°2022.27.00 à la société KOESIO AURA INFORMATIQUE, située
 53 avenue des Langories Plateau de Lautagne 26000 VALENCE,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit marché,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO aux chapitres 20, 21 et 011,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon, Le 11/07/2022

Pierre BALLESIO Président Nicolas VARIGNY 1^{er} Vice-président





Michel BOULUD 2^{ème} Vice-président

Timotéo ABELLAN 4^{ème} Vice-président

The to

Jean Philippe CHONE 6ème Vice-président

1 2 JUIL. 2022

Mireille BONNEFOY 3ème Vice-présidente

Mattia SCOTTI 5^{ème} Vice-président